

ACIER : PRUDENCE DANS L'ETABLISSEMENT DES  
QUOTAS DE PRODUCTION POUR LE 3eme  
TRIMESTRE 1984

---

Une tendance certes positive est décelée en matière de consommation d'acier dans la Communauté, mais ce mouvement reste fragile. En conséquence, la Commission opte pour la prudence dans l'établissement des quotas de production accordés à la sidérurgie européenne au cours du troisième trimestre de 1984.

Vers la fin du mois de juin, la Commission jugera, sur la base de l'évolution du marché sidérurgique, s'il est opportun de modifier les quotas pour certaines catégories de produits.

Au vu des consultations que la Commission a menées avec les producteurs, les consommateurs et les négociants, il se confirme une tendance positive en matière de consommation d'acier qui demeure toutefois fragile.

De toute manière, il faut tenir compte de l'élément traditionnel de baisse de la consommation au cours du 3ème trimestre de l'année en raison notamment des fermetures annuelles des aciéries. Ce facteur saisonnier ainsi que la nécessité de consolider les prix des principaux produits sidérurgiques dont l'amélioration a été constatée au cours du premier trimestre de 1984 et du trimestre en cours (augmentation de 5 à 10 % en moyenne par rapport aux prix du second semestre 1983) incitent la Commission à la prudence.

(1.000 Tonnes)

PRODUITS SOUMIS A QUOTAS OBLIGATOIRES	PRODUCTION				QUOTAS					
	II/83	III/83	IV/83	I/84 <sup>(1)</sup>	II/83	III/83	IV/83	I/84	II/84	III/84
Ia (larges bandes à chaud)	4.912	4.699	5.273	5.195	4.447	4.624	5.125	4.070	4.213	3.784
Ib (tôles non revêtues)	3.561	3.316	3.721	3.675	3.375	3.607	3.765	3.520	3.687	3.352
Ic (tôles galvanisées)	910	810	951	931	895	886	918	852	905	852
Id (autres tôles revêtues)	664	587	680	746	779	773	830	757	814	688
II (tôles quarto)*	1.207	1.054	1.170	1.323	/	1.217	1.279	1.134	1.179	1.134
III (profilés lourds)*	1.280	959	1.141	1.106	/	1.291	1.334	1.176	1.176	1.014
IV (fil machine)	2.571	2.350	2.718	2.739	2.632	2.373	2.641	2.485	2.753	2.485
V (ronds à béton)	1.795	1.706	1.818	1.768	1.856	1.954	2.172	1.836	1.836	1.646
VI (aciers marchands)	2.042	1.766	2.141	2.304	2.279	2.270	2.326	2.176	2.212	2.034

(1) estimations

\*) Pour les produits de la catégorie II et III, il faut remarquer que, jusqu'au 4ème trimestre 1983, ils faisaient l'objet d'un arrangement volontaire entre producteurs.